

Berne, le 28 juin 2011

## Consultation concernant le « projet de territoire Suisse »

---

Madame la Conseillère fédérale,  
Mesdames et Messieurs,

Vous nous avez invités, par votre courrier du 21 janvier 2011, à vous faire part de nos observations concernant le « Projet de territoire Suisse ». Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer et vous soumettons ci-après notre position.

### Remarques générales

Le PDC salue globalement le Projet de territoire Suisse (« PTS » dans la suite de la prise de position), et se réjouit qu'une vision commune du développement territorial de notre pays soit élaborée. Le PTS constitue un outil d'aide à la décision pour les différentes institutions en charge du développement territorial en matière d'activités ayant des effets sur l'organisation du territoire. **Le PDC tient toutefois à insister sur le fait que ce projet constitue une ligne directrice pour la politique de gestion du territoire des 3 niveaux de l'Etat, de portée non contraignante.** Pour nous, l'aménagement du territoire doit respecter avant tout le principe fondamental du fédéralisme. Le PDC s'oppose à la centralisation des compétences dans ce domaine, et demande que ce projet n'entame pas la souveraineté et l'autonomie cantonale en matière de développement territorial. Il est également indispensable que la réglementation fédérale en la matière laisse une certaine marge de manœuvre aux cantons, régions et communes, pour tenir compte des spécificités de chaque région.

Le PTS donne une conception principalement urbanistique de la Suisse. Il postule une vision polycentrique de la Suisse, basée sur un réseau de villes ; le renforcement des espaces urbains doit également renforcer les régions rurales. Les régions rurales contribuent toutefois également à la compétitivité de la Suisse par leurs activités économiques (tourisme, production énergétique, etc.) et leurs ressources. La compétitivité et l'attractivité de la Suisse sont dès lors également étroitement liées au développement des régions rurales. Nous regrettons ainsi que le PTS insiste unilatéralement sur l'importance des branches économiques phares dans les métropoles, qui ont la plus grande valeur ajoutée, mais ne

mentionne pas les autres branches indispensables à une économie régionale. Dans les régions alpines, le PTS donne l'impression que la préservation du paysage passe avant le développement économique. En effet, le développement des localités de petite et moyenne importance situées dans ces régions est traité sous l'angle presque exclusif du paysage et de la vocation touristique, et très peu sous l'angle de leur contribution à la croissance, ni sous l'angle du maintien des services de base à la population résidente.

Le PDC regrette également que le PTS n'évoque pas d'éventuelles mesures qui pourraient être prises en vue du maintien des populations dans les régions périphériques et de montagne. Cela contribuerait à réduire la pression sur les centres, en particulier au niveau du logement et de la mobilité.

## **Réponses aux questions**

### ***1. Le Projet de territoire Suisse constitue-t-il un instrument d'orientation adéquat pour pouvoir relever les futurs défis du développement territorial de manière ciblée et efficace ?***

Le PDC relève avec satisfaction que ce document est un projet qui émane d'une collaboration élargie entre la Confédération, les cantons, les communes et les régions. Nous estimons que le PTS constitue un bon instrument d'orientation politique pour permettre de relever de manière ciblée et adaptée les futurs défis du développement territorial, pour autant que la collaboration tripartite se poursuive voire s'intensifie sur ce sujet à l'avenir.

### ***2. Soutenez-vous les cinq objectifs du Projet de territoire Suisse (chapitre 2) ? Manque-t-il des aspects cruciaux qui ne sont pas couverts par ces objectifs ?***

Le PDC soutient globalement ces cinq objectifs, qui sont bien choisis et précisément définis. Nous observons toutefois une tendance dans les objectifs à diviser le pays en deux catégories : d'un côté les régions urbaines qui seraient les moteurs du développement, et de l'autre les régions non-urbaines dont la fonction serait d'offrir un espace de détente pour les habitants des villes. Cette vision est réductrice. Les régions rurales contribuent avec leurs activités économiques et leurs ressources également à la compétitivité de la Suisse. On peut notamment citer les ressources paysagères, la nature, la biodiversité, l'eau, la forêt, etc. ainsi que les activités agricoles, touristiques, et la production énergétique et industrielle. L'attractivité et la compétitivité de la Suisse repose également sur sa diversité.

## **Remarques sur les objectifs**

### **Objectif 2 : Ménager les ressources naturelles**

Pour le PDC, c'est une tâche importante de l'aménagement de mettre en valeur les ressources naturelles, et de les gérer de manière durable. C'est objectif est toutefois défini dans le PTS trop sous l'angle de la préservation et du ménagement des ressources, et ne met pas assez l'accent sur la possibilité et la nécessité de mettre en valeur ces ressources, par exemple via les parcs naturels.

Le PDC soutient tout particulièrement la volonté de densifier les secteurs urbanisés plutôt que d'ouvrir de nouvelles zones à bâtir, afin de limiter la croissance importante de la surface construite et le mitage du territoire. Il y a notamment lieu de favoriser le réaménagement des friches industrielles.

Cet objectif mentionne également la nécessité de « prendre les mesures d'aménagement qui permettent de produire des énergies renouvelables ». Le PDC salue cet objectif, mais estime qu'il existe encore trop d'obstacles liés à l'aménagement du territoire qui empêchent le développement des énergies renouvelables. Il y a notamment lieu d'accélérer la procédure d'autorisation pour la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Si l'on veut pouvoir renoncer à moyen terme à l'utilisation de l'énergie nucléaire, la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables indigènes devra en effet être considérablement augmentée. La Suisse doit tout mettre en œuvre afin de favoriser la production d'énergie à partir de sources renouvelables indigènes. L'aménagement du territoire doit assurer les conditions-cadre permettant le développement de ces énergies, et ne pas établir d'obstacles administratifs supplémentaires. Nous pensons en particulier au développement de l'énergie hydroélectrique, l'exploitation de la biomasse, ainsi qu'à l'énergie solaire et éolienne.

### Objectif 3 : Gérer la mobilité

Le PDC soutient l'objectif d'un système de transport durable. Nous avons formulé certaines remarques dans le domaine de la mobilité en réponse aux questions concernant les stratégies. Nous tenons tout particulièrement à rappeler notre attachement au transport régional de voyageurs, dont plusieurs lignes ont été menacées, notamment par le programme de consolidation 2012-2013 et la réforme des chemins de fer 2. Pour le PDC, une desserte de base convenable pour toutes les régions de notre pays est indispensable, en particulier pour les régions périphériques et de montagne. De bonnes infrastructures de transport dans toutes les parties du pays sont un pilier important de notre prospérité économique. Les besoins du développement économique des régions périphériques et de montagne doivent également être pris en compte. Il en va aussi de l'intérêt de la cohésion de notre pays que des régions ne soient pas isolées.

### Objectif 5 : Faire preuve de solidarité

Pour le PDC, la cohésion sociale et le service public sont deux éléments très importants en matière de développement territorial. Cette notion de service public devrait être intégrée dans l'objectif de solidarité. Pour nous, il est indispensable de conserver le service public pour préserver la solidarité entre les régions, conserver les équilibres territoriaux et renforcer la cohésion territoriale.

### **3. Les stratégies générales exposées dans le chapitre 3 répondent-elles aux défis essentiels du développement territorial futur ? Manque-t-il des aspects cruciaux qui ne sont pas couverts par le projet ?**

Le PDC soutient de manière générale les stratégies proposés pour un développement territorial durable de la Suisse.

## Remarques sur les stratégies

### Stratégie 1 : Encourager les collaborations et les partenariats

Le PDC salue cette stratégie générale. La complexité croissante des tâches et des problématiques en matière de gestion du territoire, et l'objectif d'un aménagement du territoire durable et efficace demandent une meilleure coordination dans la planification et la réalisation que ce soit entre les différents niveaux décisionnels (Confédération-régions-cantons-communes) ou entre les politiques sectorielles (environnement, aménagement du territoire, transports, économie). Les notions de planification en matière d'aménagement du territoire doivent ainsi être harmonisées au niveau national, afin de faciliter de nombreux processus.

### Stratégie 2 : « Maintenir la compétitivité avec un développement territorial polycentrique »

Pour le PDC, cette stratégie insiste trop sur « l'importance économique primordiale des espaces métropolitains », et néglige l'apport important que fournissent les régions périphériques et de montagne, notamment en matière d'approvisionnement énergétique, d'agriculture, de production industrielle et de tourisme. Il serait ainsi judicieux de compléter la formulation de cette stratégie en mentionnant la contribution des régions rurales et de montagne à la compétitivité de la Suisse.

### Stratégie 3 : « Développer durablement les territoires urbanisés »

Cette stratégie est indispensable, afin de freiner la croissance importante de la surface construite et le mitage du territoire. Le PDC met toutefois l'accent sur la nécessité de préserver suffisamment de possibilités de création de logements à prix abordables et convenablement situés. Nous saluons en outre particulièrement le fait que le PTS prenne en considération l'activation de la conversion des friches industrielles, ainsi que l'accroissement de la fluidité du marché des terrains à bâtir.

### Stratégie 4 : « Préserver l'atout de la diversité paysagère »

La production d'énergie par les forces hydrauliques est la source d'énergie renouvelable de loin la plus importante de Suisse. Il est important que la mise en œuvre du PTS ne modifie en aucun cas les conditions-cadres entourant cette production, avec pour conséquence une limitation du développement futur de cette énergie renouvelable importante. Ainsi, la stratégie spécifique « Exploiter le potentiel des paysages lacustres et fluviaux » devrait insister sur le fait que les rivières présentent encore un potentiel énergétique non négligeable.

### Stratégie 5 : « Coordonner le développement des infrastructures de transport et le développement territorial »

Le PDC tient à souligner l'importance de cette stratégie. Par exemple, les installations à forte fréquentation, c'est-à-dire des stades de sports, des grandes surfaces commerciales, etc. doivent être planifiées de manière plus efficace et plus écologique. Elles doivent utiliser le moins de surface possible, c'est-à-dire en construisant en hauteur et en profondeur, afin de réduire leur impact sur la nature et le climat, et être obligatoirement desservies par les transports publics.

Concernant la stratégie spécifique « exploiter les potentialités des infrastructures existantes », le PDC l'approuve, mais ne veut pas fermer la porte à de nouvelles liaisons, par exemple dans le cadre de projets d'agglomération.

En matière de mobilité, le PDC tient à attirer l'attention sur des mesures qui favorisent le travail à domicile, par exemple en permettant aux employé-e-s d'effectuer un certain pourcentage de leur temps de travail à domicile. Les pouvoirs publics devraient jouer un rôle précurseur dans ce domaine. Le développement du télétravail permettrait de réduire la pression sur les transports publics et de freiner l'augmentation des utilisateurs.

Pour ce qui est du trafic pendulaire, en particulier entre les régions rurales et les régions urbaines, le PDC insiste sur la nécessité de favoriser la création de places de travail en dehors des centres et agglomérations. Cela réduira les flux de pendulaires, ainsi que le transport individuel motorisé.

Concernant la stratégie spécifique « maintenir la desserte des espaces ruraux », nous tenons encore une fois à rappeler notre attachement au transport régional de voyageurs, indispensable au développement économique des régions périphériques et de montagne. Nous saluons le fait que le PTS mentionne la nécessité de « tenir compte de tous les modes de transport disponibles ». Il est en effet impératif pour les régions rurales et de montagne de bénéficier de voies de circulation répondant également aux besoins du trafic individuel motorisé, souvent essentiel.

#### Stratégie 6 : « coordonner l'approvisionnement énergétique et le développement territorial »

Le PDC salue la prise en compte de la problématique de l'énergie dans le PTS, et approuve globalement les recommandations y relatives. Cependant, il est indiqué dans le cadre de la stratégie spécifique « Développer les énergies renouvelables » que « L'énergie hydraulique [...] doit faire l'objet d'un développement modéré ». Etant donné les objectifs découlant de la nouvelle stratégie énergétique du Conseil fédéral en vue d'une sortie de l'énergie nucléaire d'ici 2034 environ, il y a lieu de développer de manière significative le potentiel de l'énergie hydraulique dans la production d'énergie renouvelable, dans le respect bien sûr de la législation sur la protection de l'environnement.

#### **4. Les stratégies proposées dans le chapitre 4 pour les territoires d'action répondent-elles aux grands défis de votre territoire ? Manque-t-il des aspects cruciaux qui ne sont pas couverts par le projet ?**

En tant que parti national, nous ne sommes pas liés à un espace en particulier, et ne prenons donc pas position sur l'un ou l'autre des espaces. Nous soutenons l'idée du découpage par territoires d'actions et la saluons, ces territoires d'actions correspondant souvent beaucoup plus à la réalité que les découpages administratifs traditionnels. Nous jugeons également comme appropriées les directions stratégiques mentionnées.

**5. Soutenez-vous les recommandations proposées dans le chapitre 5 « Pour une action concertée » ? Sont-elles complètes ou des recommandations supplémentaires sont-elles nécessaires ?**

Le PDC salue le fait que le Projet de territoire Suisse adresse également des recommandations, que nous soutenons dans leurs grandes lignes. Nous saluons l'attention accordée lors de l'élaboration du PTS à intégrer les trois niveaux de l'Etat, afin de renforcer la légitimité de ces recommandations. Nous tenons encore une fois à rappeler que ces recommandations doivent être considérées comme des suggestions ou comme un cadre de référence, et non comme des directives contraignantes.

**Remarques sur les recommandations**

Concernant la recommandation « Adapter les instruments existants aux orientations du Projet de territoire Suisse » à l'adresse des trois niveaux de l'Etat, le PDC demande que les principes du fédéralisme et de collaboration fixés dans la législation fédérale soient respectés. Par ailleurs, les plans directeurs cantonaux possèdent un rôle central dans la coordination des activités ayant des effets sur l'organisation du territoire. Il est donc inadéquat de placer ces plans directeurs cantonaux au même niveau que d'autres instruments informels tels que les conceptions ou les programmes d'agglomérations.

**6. Etes-vous prêts, dans le cadre de vos compétences et de vos possibilités, à contribuer à mettre en œuvre le Projet de territoire Suisse ? Quelles mesures concrètes pouvez-vous imaginer dans ce but ?**

Le PDC est prêt à contribuer à la poursuite des travaux concernant le PTS ainsi qu'à sa mise en œuvre par l'intermédiaire de ses élus sur le plan fédéral, ainsi que dans les gouvernements et législatifs communaux et cantonaux.

**7. Avez-vous d'autres remarques sur le Projet de territoire Suisse ?**

Pour le PDC, le développement territorial est un processus dynamique et le Projet de territoire Suisse doit aussi le rester. Il s'agira de procéder à une nouvelle évaluation du territoire suisse, pour adapter, le cas échéant, les objectifs, stratégies et mesures à prendre. Ces travaux devront bien évidemment également être menés sur le mode de la collaboration tripartite.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez au présent courrier et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

PARTI DEMOCRATE-CHRETIEN SUISSE

Sig.  
Christophe Darbellay, Conseiller national  
Président

Sig  
Tim Frey  
Secrétaire général